

PV du Conseil municipal du samedi 04 juillet 2020

M. Fernand GRAVINESE est désigné secrétaire de séance.

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Michel STOFLETH, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a procédé à l'appel des conseillers municipaux et a déclaré le conseil municipal installé.

2. ELECTION DU MAIRE

Candidat : M. Sylvain GUILLEMAIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

- a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. nombre de votants (enveloppes déposées) : **19**
- c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **1**
- d. nombre de suffrages blancs : **4**
- d. nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : **14**
- e. majorité absolue : **10**

Proclamation de l'élection du maire :

M. Sylvain GUILLEMAIN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

4. ELECTION DES ADJOINTS

Candidat : liste menée par M. Fernand GRAVINESE

Premier tour de scrutin :

- a. nombre de conseillers présents a l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. nombre de votants (enveloppes déposées) : **19**
- c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- d. nombre de suffrages blancs : **3**
- d. nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : **16**
- e. majorité absolue : **10**

La liste menée par M. Fernand GRAVINESE a obtenu 16 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Fernand GRAVINESE.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

GRAVINESE Fernand
VALLET Laëtitia
BOILLOT Pierre
TACLET Christine
GONZALES Bernard

5. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire a procédé à la lecture de la charte de l'élu local.

La séance est levée à 11h40.